



**REGLEMENT D'EXAMENS**  
**POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE**  
**2007-2008**

**Programme ICN Grande Ecole**

## 1. Dispositions générales

Le cursus pédagogique du programme ICN s'organise autour de deux pôles :

- un pôle académique
- un pôle initiatives et projets

**1.1 Le pôle académique** recouvre les enseignements académiques qui sont répartis en modules, les modules étant ensuite regroupés en Unités d'Enseignement (UE).

**1.2 Le pôle initiatives et projets** regroupe l'ensemble des activités permettant aux étudiants de mettre en œuvre la formation par l'action et d'acquérir une expérience managériale, entrepreneuriale, favorable à un apprentissage in situ. Ce pôle incorpore notamment le Projet Personnel et Professionnel de l'étudiant, les séquences en entreprise (stages), le projet-école, les séminaires et le mémoire de recherche.

**1.3 Le contrôle des connaissances et des aptitudes.** Au sein d'une même Unité d'Enseignement, les modules se compensent entre eux. Un module est en général noté, auquel cas il est définitivement validé par l'étudiant si la note du module est au moins égale à 10 sur 20. Un module peut également être directement validé en crédits. Chaque module est affecté de crédits ECTS (European Credits Transfer System) qui représentent la quantité de travail accompli par l'étudiant dans la matière (cours présenciel et travail personnel). Lorsqu'un étudiant valide le module, il obtient la totalité des crédits ECTS affectés à celui-ci. Une Unité d'Enseignement est validée lorsque la moitié des crédits affectés à l'U.E. est obtenue.

Le contrôle des connaissances et des aptitudes est organisé en **deux sessions d'examens**. Les dates de la première session sont fournies aux étudiants dès le début de l'année universitaire. La seconde session est ouverte uniquement aux étudiants qui n'ont pas satisfait aux conditions d'admission de la première session. Les étudiants ajournés peuvent uniquement se présenter aux modules (ou parties de modules) fixés par le jury.

Une commission pédagogique se réunit après la première session d'examens, afin de faire le point des résultats académiques obtenus par chaque étudiant. Les étudiants ayant obtenu des résultats insuffisants sont convoqués par le responsable du programme.

**Toute absence** à une épreuve **terminale** (épreuve écrite sur table, soutenance balisée ou remise de dossier obligatoire...), c'est-à-dire portant sur l'ensemble d'un enseignement semestriel, **entraîne l'indication de la mention DEFAILLANT en lieu et place de la note** ; il y a donc invalidation du module, mais aussi de l'Unité d'Enseignement. L'étudiant est déclaré « ajourné » et doit se présenter à la deuxième session d'examens. Le jury se réserve le droit de déroger à cette règle dans certains cas.

En cas d'absence justifiée ou non, lors d'une épreuve ou d'un travail au sein d'un contrôle continu relatif à un module donné, la note spécifique est 0 et entre dans le calcul de la note moyenne du module.

En début de chaque cours/module, l'enseignant responsable indique aux étudiants les **règles de fonctionnement** de son enseignement et de l'évaluation de celui-ci. Il peut décider d'inclure dans la notation finale, la participation et l'implication de l'étudiant.

**Tout étudiant qui, lors d'un contrôle continu ou d'une épreuve terminale, contreviendrait, de quelque manière que ce soit et notamment par le biais d'un plagiat (utilisation de textes de toute nature sans indication de leurs origines), aux règles fixées par l'enseignant responsable du cours et/ou du module, se verrait convoqué devant le Conseil de Discipline de l'école et ferait l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'établissement (cf règlement intérieur de l'école).**

**1.4** Le bulletin peut comporter, selon les modes de validation, 3 types d'information :

- une **note pédagogique** classique entre 0 et 20,
- le **nombre de crédits** affectés (en général 0 ou 3 par module),
- et la **note relative** de l'élève, définie selon les critères ci-dessous (approuvés par The National Council for the Evaluation of Foreign Educational Credentials) :

| Note relative | Note pédagogique | Définition                    |
|---------------|------------------|-------------------------------|
| A+            | [16, 20]         | Très bien (very high honours) |
| A             | [14, 16 [        | Bien (high honours)           |
| B             | [12, 14 [        | Assez Bien (with honours)     |
| C             | [10, 12 [        | Passable (pass)               |
| D             | [8, 10 [         | Indéterminé (indeterminate)   |
| E             | [0, 8 [          | Insuffisant (failed)          |

**1.5** L'obtention du diplôme, à l'issue de la scolarité effectuée sur l'ensemble du parcours pédagogique (voie classique ou « route complémentaire » type double-diplôme), est prononcée à condition de justifier **cumulativement** :

- d'un **quitus à l'international** : dans le cadre de son cursus l'étudiant doit avoir réalisé et validé soit un **stage (ou un emploi salarié) de six mois** au moins en entreprise à l'étranger (quatre mois pour les étudiants ayant intégré ICN avant septembre 2005), encadré et validé par un enseignant de l'école dénommé tuteur-école, ou un **séjour semestriel d'études en université étrangère** (sauf statut particulier précisé dans ce règlement).
- d'un **quitus deuxième langue vivante LV2** pour l'étudiant ayant intégré le programme en 1ère année : il s'agit de l'épreuve externe LV2. Le niveau minimum requis est fixé par le responsable du Centre de langues et cultures étrangères.
- d'un **quitus première langue vivante LV1** pour l'étudiant ayant intégré le programme en 1ère année ou 2<sup>ème</sup> année : il s'agit de l'épreuve externe LV1. Le niveau minimum requis est fixé par le responsable du Centre de langues et cultures étrangères.
- d'un **quitus professionnel** (période de stage ou de travail salarié) d'une durée minimale de :
  - en **ICN1** : dix/douze semaines ou six semaines pour les étudiants participant à l'accueil des admissibles ou impliqués dans une mission humanitaire.
  - en **ICN2 année césure ou ICN3** (y compris les admissions parallèles en troisième année) : six mois minimum (**mission cadre obligatoirement encadrée par un tuteur-école**).
  - Pour les étudiants qui choisiront la voie MBA, la durée cumulée des périodes en entreprise, en France et à l'étranger, devra être d'au moins 18 mois (les modalités feront l'objet d'un document ultérieur).
- de la réalisation d'un **Projet Personnel et Professionnel** pour chaque étudiant, tout au long de son cursus (depuis septembre 2005)
- De la réalisation et de la soutenance d'un **Mémoire de Recherche** ou **Dossier de Synthèse**

## **2. Règlement des examens en Première Année**

A l'intérieur du Pôle Académique et du Pôle Initiatives et Projets, certains modules sont délivrés en anglais, en parallèle des mêmes délivrés en français. Les étudiants sélectionnés s'engagent à suivre l'ensemble de cette offre de 6 modules délivrés en anglais, qu'ils complètent avec les autres modules délivrés en français.

**2.1** Le pôle académique de première année est constitué de 2 Unités d'Enseignement regroupant les modules affectés des coefficients et des crédits ECTS suivants :

| Unités d'enseignement                                    | Coefficient | Crédits ECTS   |
|--|-------------|----------------|
| <b>UE Tronc commun 1<sup>er</sup> semestre</b>           |             |                |
| Méthodes de communication et de diagnostic               | 1           | 3 ECTS         |
| Fondements du marketing 1 (français et anglais)          | 1           | 3 ECTS         |
| Principes du Management                                  | 1           | 3 ECTS         |
| Comptabilité financière (français et anglais)            | 1           | 3 ECTS         |
| Informatique de gestion /micro informatique              | 1           | 1,5 ECTS       |
| Environnement juridique 1 (français et anglais)          | 1           | 3 ECTS         |
| Problèmes économiques fondamentaux (français et anglais) | 1           | 3 ECTS         |
| <b>UE Tronc commun 2<sup>ème</sup> semestre</b>          |             |                |
| Management de projets                                    | 1           | 3 ECTS         |
| Fondements du marketing 2                                | 1           | 3 ECTS         |
| Logistique   | 1           | 3 ECTS         |
| Analyse financière                                       | 1           | 2 ECTS         |
| Méthodes quantitatives 1 : Statistiques                  | 1           | 3 ECTS         |
| Environnement juridique 2                                | 1           | 3 ECTS         |
| Economie : raisonnement économique (français et anglais) | 1           | 3 ECTS         |
| Systèmes d'information                                   | 1           | 1,5 ECTS       |
| Comptabilité de gestion                                  | 1           | 2 ECTS         |
| Fiscalité  | 1           | 2 ECTS         |
| <b>TOTAL ANNUEL MAXIMUM POSSIBLE</b>                     |             | <b>45 ECTS</b> |

2.2 Le pôle initiatives et projets est composé comme suit (**Les activités soulignées sont obligatoires et le projet école doit être validé**) :

|   |                |
|---|----------------|
| <u>Projet Personnel et Professionnel de l'étudiant</u>                  | 3 ECTS         |
| <u>Exercice de plaidoirie</u>   | 2 ECTS         |
| <u>Etude économique</u> (français et anglais)                           | 2 ECTS         |
| <u>Projet école (1<sup>ère</sup> phase)</u>                             | 3 ECTS         |
| <u>LV1</u>  | 3 ECTS         |
| <u>LV2</u>  | 3 ECTS         |
| LV3   | 3 ECTS         |
| Participation à la vie de l'école                                       | Jusqu'à 6 ECTS |
| Programme FORCES  | 3 ECTS         |
| <b><i>L'offre ARTEM</i></b> (obligatoire) :                             |                |
| <u>Simulation de gestion ARTEM</u>                                      | 2 ECTS         |
| <u>Conférences Arts-Sciences- Business</u>                              | 2 ECTS         |
| <b><i>Langages ARTEM</i></b> (facultatifs) : <b>un au choix parmi :</b> |                |
| L'artiste/son métier  |                |
| Graphisme   |                |
| Conception et réalisation de programmes audiovisuels                    |                |
| Module technologique  |                |
| Activités corporelles et artistiques.                                   |                |
|   | 3 ECTS         |

**2.3.** L'étudiant est admis à l'issue de la première session d'examens à s'inscrire en deuxième année aux conditions cumulatives suivantes :

- obtenir au total dans les deux pôles un minimum de 60 crédits ECTS
- valider les deux UE du pôle académique (c'est-à-dire obtenir au moins la moitié des crédits de l'UE)
- obtenir un minimum de 33 crédits ECTS pour le pôle Académique
- obtenir un minimum de 21 crédits ECTS pour le pôle Initiatives et Projets
- passer l'épreuve externe LV2 pour obtention du quitus LV2 (cf les dispositions générales 1.5)

**2.4.** Si l'étudiant est ajourné à l'issue de la première session, il est admis à se représenter à la deuxième session d'examens. Pour le pôle académique, l'étudiant repasse les modules inférieurs à 10 sur 20 dans les Unités d'Enseignements non validées. Pour le pôle initiatives et projets, seules les activités soulignées peuvent faire l'objet d'une deuxième session d'examens, les crédits obtenus pour les autres activités restant acquis par les étudiants.

La commission pédagogique se réunit fin février afin de dresser le bilan des partiels du premier semestre. Les étudiants obtenant des résultats insuffisants sont convoqués par le responsable du programme.

**2.5.** Lorsque l'étudiant ne remplit pas les conditions cumulatives précitées (2.3), le jury peut proposer, à l'issue du jury de 2<sup>o</sup> session, l'une des solutions suivantes :

- un passage en 2<sup>ème</sup> année sous réserve de validation des modules ou des activités pédagogiques fixées par le jury
- un redoublement
- une exclusion définitive de l'établissement

### **3. Règlement des examens en Deuxième Année**

**3.1.** Le cursus pédagogique de deuxième année est constitué d'un pôle académique et d'un pôle initiatives et projets.

**3.2** Le pôle académique de deuxième année comporte 3 Unités d'Enseignement regroupant les enseignements de tronc commun en Français (panaché d'Anglais) ci-dessous dénommées « version classique » ou en Anglais exclusif ci-dessous dénommées « version anglaise » (l'étudiant suivant une seule formule) ; les enseignements de Dominante et un Atelier Artem.

| Unités d'Enseignement                                       | Coefficient | Crédits ECTS |
|---|-------------|--------------|
| <b>1<sup>ère</sup> UE</b>                                   |             |              |
| <b>Tronc commun</b>   |             |              |
| Economie contemporaine                                      | 1           | 2 ECTS       |
| Méthodes quantitatives 2 : analyse des données et recherche | 1           | 2 ECTS       |
| Contrôle de gestion   | 1           | 2 ECTS       |
| Gestion financière  | 1           | 2 ECTS       |
| Environnement Européen de l'entreprise                      | 1           | 2 ECTS       |
| Marketing International                                     | 1           | 2 ECTS       |
| Management des systèmes d'information                       | 1           | 3 ECTS       |
| Environnement international des affaires                    | 1           | 3 ECTS       |
| Management des ressources humaines                          | 1           | 3 ECTS       |
| <b>Ou</b>   |             |              |
| <b>Tronc commun</b>   |             |              |
| Contemporary economy  | 1           | 2 ECTS       |
| Quantitative methods 2 : data analysis                      | 1           | 2 ECTS       |
| Management control  | 1           | 2 ECTS       |
| Financial management  | 1           | 2 ECTS       |
| European Business Environment                               | 1           | 2 ECTS       |
| International Marketing                                     | 1           | 2 ECTS       |
| Business Computing  | 1           | 3 ECTS       |
| International business environment                          | 1           | 3 ECTS       |
| Organisation behavior and HRM                               | 1           | 3 ECTS       |

|   |   |                |
|---|---|----------------|
| <b>2<sup>ème</sup> UE</b>   |   |                |
| <b>Dominantes</b>   |   |                |
| <i><b>Dominante : Finance/Audit ou Management des Organisations ou Marketing et e-commerce ou Entrepreneuriat et management des PME ou management de la supply chain et des organisations complexes</b></i> |   |                |
| Dominante (partie 1)  | 1 | 9 ECTS         |
| Dominante (partie 2)  | 1 | 9 ECTS         |
| Analyse de l'industrie et de stratégie d'entreprise (version française) ou Industry analysis (version anglaise)   | 1 | 3 ECTS         |
| <b>3<sup>ème</sup> UE</b>   |   |                |
| <b>ATELIER ARTEM (un au choix)</b>  |   |                |
| <i><b>Un des ateliers de l'ICN ou un des ateliers des mines ou un des ateliers des Arts</b></i>   |   |                |
| Atelier (1 <sup>er</sup> semestre)  | 1 | 4,5 ECTS       |
| Atelier (2 <sup>ème</sup> semestre)   | 1 | 4,5 ECTS       |
| <b>TOTAL ANNUEL MAXIMUM POSSIBLE</b>  |   | <b>51 ECTS</b> |

**3.3.** Le pôle initiatives et projets est composé comme suit (**Les activités soulignées sont obligatoires, et le projet école, lorsqu'il est obligatoire, doit être validé**) :

|   |                |
|---|----------------|
| Projet Ecole (ex ICN 1)   | 9 ECTS         |
| Projet-Ecole (AP2) (facultatif)   | Jusqu'à 3 ECTS |
| <u>Cinq modules d'ajustement (5 cours à 2 crédits ECTS) (AP2)</u>   | 10 ECTS        |
| <u>Jeu Forgam</u>   | 3 ECTS         |
| Participation à l'accueil des admissibles (ex ICN1)   | 3 ECTS         |
| Participation à la vie de l'école   | Jusqu'à 6 ECTS |
| <u>LV1</u>  | 3 ECTS         |
| <u>LV2</u>  | 3 ECTS         |
| LV3   | 3 ECTS         |
| Programme FORCES  | 3 ECTS         |
| <b>Langages ARTEM</b> proposés en 1A ( <b>1 au choix parmi</b> ceux indiqués, différent de celui éventuellement choisi en 1A) | 3 ECTS         |
| <u>Rapport de stage de 1A (ex ICN1)</u>   | 3 ECTS         |

**3.4** L'étudiant est admis à l'issue de la première session d'examen à s'inscrire en troisième année aux conditions cumulatives suivantes :

- avoir totalement validé ses première et deuxième années ICN
- obtenir un total minimum de 60 crédits ECTS sur les 2 pôles
- obtenir dans le pôle académique un minimum de 39 crédits ECTS
- valider toutes les UE du pôle académique (c'est-à-dire obtenir au moins la moitié des crédits de l'UE)
- obtenir dans le pôle initiatives et projets un minimum de 15 crédits ECTS
- passer le quitus épreuve externe LV1 (Anglais) (cf les dispositions générales 1.5)

**3.5** Si l'étudiant est ajourné à l'issue de la première session, il est admis à se représenter à la deuxième session d'examens. Pour le pôle académique, l'étudiant repasse les modules inférieurs à 10 sur 20 dans les Unités Enseignements non validées. Pour le pôle initiatives et projets, seules les activités soulignées peuvent faire l'objet d'une deuxième session d'examens, les crédits obtenus pour les autres activités restant acquis par les étudiants.

La commission pédagogique se réunit fin février afin de dresser le bilan des partiels du premier semestre. Les étudiants obtenant des résultats insuffisants sont convoqués par le responsable du programme.

**3.6.** Lorsqu'à l'issue de la deuxième session d'examens, l'étudiant ne remplit pas les conditions cumulatives précitées (3-4), le jury peut proposer :

- Un redoublement
- Un redoublement partiel ou total en année césure
- Un rattrapage des modules de 1A et/ou 2A restant à valider pendant l'année césure
- Une exclusion définitive de l'établissement

Un jury de fin d'année césure qui se réunira courant juillet déterminera la liste des étudiants aptes à intégrer la 3ème année du cursus, aux conditions mentionnées au point 3.5.

#### **4. Règlement des examens en Troisième Année**

Pour les étudiants issus de la deuxième année du programme ICN, le cursus de 3<sup>ème</sup> année peut revêtir trois grandes configurations principales :

- **Une formule classique** constituée d'une phase de cours et d'une phase de stage long et/ou séjour en université étrangère (en amont ou en aval de la troisième année)
- **La route automotive**
- **Une scolarité diplômante** dans une université partenaire à l'Étranger ou en France.

Les élèves qui accomplissent tout ou partie de leur 3<sup>ème</sup> année dans un établissement français ou étranger au sein d'un double cursus diplômant, doivent impérativement obtenir leur diplôme étranger ou leur diplôme français de 3<sup>o</sup> cycle pour valider la 3<sup>ème</sup> année du programme ICN. Dans cette hypothèse, l'étudiant validera sa 3<sup>ème</sup> année à une double condition :

- valider les conditions spécifiques du diplôme externe à ICN
- valider les conditions générales du programme ICN telles qu'elles figurent au point 1.5 de ce règlement.

Pour les étudiants intégrant la troisième année du programme ICN en tant qu'admission parallèle par la voie du concours C, seule la première et la deuxième configuration sont possibles.

La formule classique prend la forme suivante : **un pôle académique et un pôle initiatives et projets.**

#### 4.1. Pôle académique :

| Unités d'Enseignement   | Coefficient | Crédits ECTS   |
|---|-------------|----------------|
| <b>1<sup>er</sup> UE TRONC COMMUN DIRECTION D'ENTREPRISE</b>                              |             |                |
| Politique générale d'entreprise   | 1           | 3 ECTS         |
| Politique générale d'entreprise (étude de cas)  | 1           | 3 ECTS         |
| Ethique et responsabilité   | 1           | 3 ECTS         |
| Pilotage de la performance  | 1           | 3 ECTS         |
| International management  | 1           | 3 ECTS         |
| <b>2<sup>ème</sup> UE CYCLE PARCOURS</b>  |             |                |
| <b>4 modules au choix (3 crédits par module)</b>  | 4 X 1       | 4 X 3 ECTS     |
| <b>3<sup>ème</sup> UE INTERNATIONAL (à valider obligatoirement) (ex-ICN2 et ex-DESCI)</b> |             |                |
| Semestre en université partenaire ..... <b>ou bien</b> .....                              |             |                |
| Stage à l'international (l'aspect international sera validé par le tuteur-école)          | 1           | 0 à 12 ECTS    |
| <b>OU AJUSTEMENT (AP3 ex FC)</b>  |             |                |
| PCIE  | 1           | 3 ECTS         |
| Anglais des affaires  | 1           | 3 ECTS         |
| Modules d'ajustement  | 1           | Jusqu'à 6 ECTS |
| <b>OU AJUSTEMENT (AP3 ex IPM)</b>   |             |                |
| Projet d'entreprise ou projet associatif  | 1           | 12 ECTS        |
| <b>TOTAL MAXIMUM</b>  |             | <b>39 ECTS</b> |

#### 4.2. Le pôle initiatives et projets (tout ce qui est souligné est obligatoire) :

| Unités d'Enseignement  | Coefficient | Crédits ECTS   |
|--|-------------|----------------|
| <u>Participation et Rapport de séminaire « Leadership / Esprit d'équipe » (ex ICN 2)</u> | <u>1</u>    | <u>3 ECTS</u>  |
| <u>Participation et Rapport de séminaire « Pilotage de Carrière »</u>                    | <u>1</u>    | <u>3 ECTS</u>  |
| Participation à l'accueil des admissibles  | 1           | 3 ECTS         |
| Participation à la Vie de l'Ecole  | 1           | 3 ECTS         |
| <b>UE MEMOIRE RECHERCHE /DOSSIER SYNTHESE</b>  |             |                |
| <u>Mémoire de recherche ou dossier de synthèse</u>                                       | <u>1</u>    | <u>10 ECTS</u> |
| <u>Soutenance du mémoire de recherche</u>  | <u>1</u>    | <u>5 ECTS</u>  |
| <b>UE STAGE CADRE</b>  |             |                |
| <u>Rapport de stage</u>  | <u>1</u>    | <u>8 ECTS</u>  |
| <u>Période en entreprise</u>   | <u>1</u>    | <u>7 ECTS</u>  |

**4.3** L'étudiant est diplômé à l'issue de la première session d'examens aux conditions cumulatives suivantes :

- avoir totalement validé ses première et deuxième années
- obtenir un total général minimum de 60 crédits ECTS
- valider l'ensemble des UE (obtenir au moins la moitié des crédits de l'UE)
- valider le séjour en université partenaire à l'étranger (pour les personnes sélectionnées)
- valider son mémoire de recherche ou dossier de synthèse
- valider son stage cadre en France ou à l'étranger
- obtenir l'ensemble des quitus indiqués dans les dispositions générales
- valider le double diplôme (en France ou à l'étranger pour les personnes concernées)

**4.4** Si l'étudiant est ajourné à l'issue de la première session, il est admis à se représenter à la deuxième session d'examens. Pour le pôle académique, l'étudiant repasse les modules inférieurs à 10 sur 20 dans les Unités Enseignements non validées. Pour le pôle initiatives et projets, seules certaines activités peuvent faire l'objet d'une deuxième session d'examen, les crédits obtenus pour les autres activités restant acquis par les étudiants.

**4.5** A l'issue de la deuxième session d'examen, le jury décidera de diplômer l'étudiant si celui-ci satisfait aux conditions évoquées précédemment. Dans le cas contraire, le jury pourra proposer un ajournement à une prochaine session, un redoublement afin de permettre à l'étudiant de valider son année, voire prononcer l'exclusion définitive de l'établissement notamment si l'étudiant n'a pas obtenu son diplôme dans les deux années qui suivent la fin de sa scolarité à l'ICN.

Fait à Nancy, le 5 novembre 2007